



Commission Consultative des Services Publics Locaux du 19 décembre 2012

7 boulevard Solférino
CS 94448 • 35044 RENNES CEDEX
Tél. : 02 23 62 11 35 • Fax : 02 23 62 11 39

Dossier suivi par : Vincent Pitois

Sous la présidence de Marc Hervé

Elus :

Marc Hervé, Président

M. Yannick Nadesan, M. Fabrice Marzin, M. Yves Salmon, membres

Autres élus présents sans voix délibérative : Mme Pascale Loget

Excusés : M. Jean Yves Lefeuve, Mme Laurence Besserve

Absents non excusés : Association Nature Environnement, Ecosolidaires, Fédération Départementale des Associations Agrées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques 35, Agrobio, CPA des captages de Rennes

Associations :

CNL 35 représentée par M. Michel Chenebeau

Eau et Rivières de Bretagne représentée par Mme Josseline Théaudin et M. André Lefeuve (suppléant)

Ar Vuez représentée par Mme Clarisse Pinel

Les ColocaTerre représentée par Mme Pascale Girardot

MCE représentée par M. Pascal Branchu

FBAAPPMA 22 représentée par M. Jean-Claude Locht

CIVAM Adage 35 pour FRCIVAM représentée par M. Patrick Guérin

REEPF représentée par M. Yves Le Roux

URAF représentée par Mme Kerrand

ATTAC représenté par M. Thierry Besse

UFC Que Choisir représenté par M. Bernard Berder

Assistance administrative :

Vincent Pitois, Directeur Général

Anne-Marie Aquilina, Directrice Adjointe

Ordre du jour : Avis sur le choix de mode de gestion de la production d'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2015

La séance débute à 18h10.



Monsieur Hervé ouvre la séance en informant les membres du résultat du vote de la CCSPL de la Ville de Rennes réunie le 18 décembre sur le même sujet. Il en résulte un avis favorable. Pour ce qui concerne le SMPBR, il informe que le terme du contrat de délégation de service public en cours initialement au 31 décembre 2014 est prolongé de 3 mois suivant les termes de l'avenant P7 du contrat approuvé par le comité syndical lors de sa séance du 13 décembre 2012. A tarification constante, cette disposition permet notamment d'intégrer dans la problématique du choix de mode de gestion la totalité des moyens de production d'eau potable du SMPBR et donc de ramener en particulier à un terme commun (soit le 1^{er} avril 2015) la partie de contrat ex syndicat sud dont l'échéance initiale était fixée à 2020.

Monsieur Hervé fait état du choix de proposer au SMPBR la création avec la Ville de Rennes d'une société publique locale. Le modèle de gestion délégué auprès d'une société privée moyennant une rémunération liée au volume

consommée est incompatible avec les politiques de réduction des consommations. La formule SPL permet une extension de la gestion publique de l'eau potable aux collectivités qui souhaitent la rejoindre.

Il demande à Vincent Pitois de faire l'état de la démarche qui conduit à cette proposition.

Vincent Pitois reprend les éléments déjà présentés lors de différentes réunions, et notamment de la réunion publique du 24 octobre (voir document en annexe).

Monsieur Hervé invite ensuite aux questions réponses.

Monsieur Berder pose la question du contrôle de la SPL

Vincent Pitois explique le double contrôle des collectivités, d'une part par celui de l'actionnariat et d'autre part de lui de l'autorité organisatrice. De plus les SPL sont soumis aux contrôles des Chambres régionales des comptes.

Monsieur Hervé précise la similitude du niveau de contrôle de la SPL à celui que la collectivité doit exercer sur ses propres services, où les actionnaires doivent avoir un dialogue de gestion avec la SPL.

Monsieur Besse demande si le suivi des délégations de services publics perdurera.

Monsieur Hervé indique que les rapports annuels d'activité continueront d'être présentés en CCSPL.

Madame Loget intervient pour expliquer que les sorties de DSP sont généralement favorable à davantage de gouvernance.

Madame Théaudin demande des explications sur la reprise de la majorité des opérations de renouvellement par le SMPBR.

Vincent Pitois explique la nécessité de laisser la maîtrise d'ouvrage de certains équipements à l'exploitant en raison de sa responsabilité sur la continuité de service. Cela se révèle nécessaire souvent sur les équipements électromécaniques et parfois sur certains accessoires hydrauliques stratégiques (ouvrages en sortie d'usine ou de réservoirs...).

Monsieur Branchu s'étonne qu'aucune baisse tarifaire ne soit envisagée.

Monsieur Hervé appelle à la prudence sur les comparaisons dans des configurations généralement toutes différentes.

Il faut intégrer les politiques patrimoniales. A Paris la baisse annoncée a pris en compte la fin des renouvellements des branchements en plomb, et c'est d'avantage la distribution qui est revenu en régie que la production qui était gérée par une SEM, la SAGEP.

Madame Théaudin souligne que les renouvellements de branchements en plomb seront également terminés.

Madame Loget indique que là où les DSP sont contrôlés, la diminution sur le prix à attendre lors d'une gestion publique est plus limitée. Mais pour les petites collectivités, c'est plus compliqué.

Marc Hervé y voit un avantage avec la SPL pour pouvoir s'ouvrir aux collectivités de taille plus réduite et permettre une plus grande mutualisation avec les avantages tarifaires associés.

Monsieur Branchu demande la justification de la dépense 625000 € pour le financement de 8 ETP.

Monsieur Hervé précise qu'il s'agit des emplois de direction dont les rémunérations sont plus onéreuses.

Monsieur Besse demande pourquoi le scénario de deux régies n'a pas été présenté en plus des trois autres étudiées.

Monsieur Hervé précise que les éléments figurent dans l'étude, mais la SPL se présente comme un GIE de régies avec l'avantage de pouvoir évoluer avec d'autres collectivités. Si la production et la distribution relevait de la même compétence, on aurait proposé alors la régie.

Madame Théaudin reconnaît l'intérêt de la SPL pour ses possibilités de mutualisation entre Rennes et le Bassin rennais et demande si cela pourrait être ouvert à d'autres territoires.

Monsieur Nadesan indique que l'aire du SMPBR est déjà vaste pour s'offrir à ses collectivités membres sur la compétence distribution.

Monsieur Leroux se demande si la SPL n'empêche pas le passage en régie.

Monsieur Hervé indique que la philosophie politique est la même entre la régie et la SPL.

Monsieur Besse affirme que la régie représente la gestion de service publique la plus transparente.

Marc Hervé indique avoir travaillé dans le contexte institutionnel prévisible en 2015

Monsieur Branchu souligne : avec une régie publique pour l'assainissement.

Monsieur Chenebeau éprouve un manque de recul sur la SPL.

Monsieur Hervé rappelle que c'est la politique de gestion qui prime et que la SPL est bien une régie à plusieurs.

Monsieur Leroux admet que régie et SPL sont comparables si on y met les mêmes programmes. Il s'agira d'une SPL des plus importantes, dans laquelle il y a davantage marges de manœuvre en matière de gouvernance.

Madame Théaudin fait remarquer que l'avis demandé ne comporte pas de détail sur le contenu de la SPL.

Monsieur Hervé précise qu'il s'agit d'un avis d'orientation en faveur d'une SPL d'exploitation de service d'eau potable, afin de permettre aux collectivités fondatrices de la constituer préalablement à la signature de contrats.

Monsieur Besse demande pourquoi ne pas avoir intégré les charges de transition dans la comparaison financière.

Monsieur Hervé explique que la comparaison est faite en régime de croisière. Le foncier nécessaire à l'hébergement de la SPL est disponible et pourra être mis à disposition gratuitement sur le site des Gallets.

Monsieur Branchu demande à quoi pourront être réutilisés le 2M€ par an d'excédent de trésorerie.

Monsieur Hervé indique que la politique tarifaire sera alors revue en conséquence. L'objectif n'est pas de faire des excédents.

Monsieur Leroux rappelle qu'en régie l'excédent reste dans le budget annexe et qu'il y a obligation à ajuster la tarification en fonction des équilibres budgétaires.

Monsieur Hervé invite à passer au vote qu'il propose sous forme nominative assorti des explications. (Les explications rédigées sont portés en annexe du compte rendu).

Avant de passer au vote auquel elle ne participera pas, Madame Loget rappelle que la Régie constituée à ses yeux le modèle de gestion doté de la meilleure maîtrise publique. Mais Rennes Métropole ne disposant pas de la compétence eau et assainissement, le scénario de deux régies ne lui semble pas souhaitable, car elle ne permet ni mutualisation ni cohérence dans la politique d'amélioration de la gestion de la ressource. Vu le contexte, la SPL constitue une avancée très importante, une solution d'étape. Il convient maintenant d'avoir des modalités de travail qui permette la progression.

Chaque participant ayant voix délibérative est invité à se prononcer :

Nom		favorable	défavorable	Abstention	Explication
M. Besse	ATTAC			X	Cf infra + annexe
M. Nadesan	SMPBR	X			Cf infra
Mme Théaudin	ERB	X			Cf infra + annexe
M. Hervé	SMPBR	X			Cf infra
M. Chenebeau	CNL		X		Cf infra + annexe
M. Lochet	FDAAPPMA 22			X	Cf infra
Mme Kerrand	URAF			X	
Mme Pinel	Ar Vuez			X	Cf infra
M. Le Roux	REEPF	X			Cf infra
M. Guérin	FR CIVAM	X			Cf infra
M ; Geffroy	UFC Que Choisir			X	Cf infra
M. Branchu	MCE	X			Cf infra + annexe
M. Marzin	SMPBR	X			Cf infra
M. Salmon	SMPBR	X			Cf infra
Mme Girardot	Les ColocaTerre				N'a pas pris part au vote
Ensemble		8	1	5	

Explications de votes :

M. Besse :

Remet copie de la lettre adressée par le « Collectif Eau du Pays Rennais » aux responsables des organismes siégeant aux CCSPL du SMPBR et/ou de la ville de Rennes, ainsi que le cadre d'une pétition en cours de signature (documents en annexe).

M. Nadesan :

Il s'agit d'un engagement fort des collectivités favorable à la qualité de l'eau au meilleur coût pour l'utilisateur. Cette maîtrise publique va améliorer l'égalité entre les collectivités qui pourront intégrer la SPL. C'est une véritable solidarité intercommunale en attente éventuelle d'une régie production et distribution qui n'est pas possible actuellement. La SPL permet d'évoluer dans le temps.

Mme Théaudin :

La SPL est utile et pratique pour progresser vers la maîtrise publique. Pourquoi les petites collectivités n'ont pas acquis la maîtrise publique ? Il y a eu une incitation forte auprès des élus pour se désengager. La démotivation des élus locaux sur la question de l'eau est à craindre en cas de trop forte concentration sur une grosse structure.

Monsieur Hervé indique que les données hydrauliques et le modèle agricole obligent à sécuriser l'alimentation en eau en ayant recours aux interconnexions, en raison de la fragilité des eaux de surface.

M. Chenebeau :

J'avais entendu dire que si on ne retenait pas la SPL alors ce serait la DSP. Mais on manque de recul sur cette question même si la SPL semble marquer une avancée. C'est pourquoi on ne fera pas barrage à la SPL.

M. Lochet :

On n'est rassuré que ce soit le SMPBR qui continue de gérer la ressource.

Mme Pinel :

Considère ne pas avoir disposé de suffisamment de temps pour l'examen des documents. Le public n'est pas au courant, ce qui pose la question de sa participation pour la suite.

M. Le Roux :

Il existe un partenariat efficace entre le réseau et le SMPBR construit sur la relation de confiance mutuelle.

Son avis est à la lumière des enjeux de ce partenariat. Il y voit une démarche qui se veut exemplaire, mais, au regard de l'expérience de Fougères, il pense que la régie est un cadre plus sécurisé, même s'il reconnaît que la SPL peut paraître avoir davantage de souplesse.

Son avis est donc assorti de la nécessité d'afficher l'ouverture, la transparence, et la démocratie participative afin que l'expérience de Rennes ne soit pas détournée.

M. Guérin :

Donne un avis sur une question hors du champ habituel de l'association. Si la SPL a des coûts similaires autres modes de gestion, ses espoirs sont dans l'harmonisation du prix de l'eau, et l'entraînement des collectivités environnantes afin qu'elles puissent disposer de davantage de marges de manœuvre.

Pour autant il sera attentif au rôle de la CCSP en terme de contrôle sur la SPL, et concernant la gouvernance, regrette l'absence de représentation avec voix délibératives des associations.

M. Geffroy :

Aurait souhaité un meilleur compromis entre les questions de production, de distribution et d'assainissement sur l'ensemble des collectivités du bassin rennais.

Les objectifs recherchés sont la préservation de la ressource, la qualité sanitaire de l'eau distribuée, la réduction et la péréquation du prix de revient, la progressivité des tarifs et la transparence.

Il explique son vote par l'insuffisance des connaissances et trop d'inconnus sur le mode de gestion.

Mme Théaudin :

Demande à participer aux travaux de constitution de la SPL ainsi qu'aux instances dirigeantes.

Ce mode de gestion publique revêt un moment historique, dont les 37 communes du SMPBR et celles des bassins versants devront être sensibilisés. Il devra faire l'objet d'un rapport distribué à chaque abonné.

M. Branchu :

La régie n'a pas été suffisamment étudiée ; la SPL semble être un moindre mal, sous réserve d'un contrôle et d'une transparence garantie. Nous demandons l'ouverture du conseil d'administration aux usagers avec voix délibérative, ainsi que la création d'une commission d'appel d'offres. Nous souhaitons également que les contrats comportent des clauses éthiques, sociales et environnementales.

M. Marzin :

Souligne la qualité des débats. Il était important que les élus entendent le message des associations. La SPL constitue un moyen de mutualisation ouvert aux autres collectivités. Il sera attentif aux modes de gouvernance de la SPL, et attaché à l'internalisation, y compris si possible de la gestion clientèle.

M. Salmon :

Voit par la mutualisation la possibilité de diminuer les coûts. Avec une SPL ouverte aux autres collectivités, il espère que sa collectivité distributrice rejoigne la SPL.

M. Hervé souligne cet instant historique qui démontre une dynamique démocratique avec les usagers représentés par les associations. Il remercie les associations, les élus et les services de leurs contributions.



P J. : pièces annexes

Document de présentation

Contribution ATTAC

Lettre du Collectif Eau du Pays Rennais et cadre de pétition remis par M. Besse ATTAC

Contribution Eau et Rivières de Bretagne.

Contribution Confédération Nationale du Logement

Contribution MCE